

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	25 novembre 2013	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	25 novembre 2013	communautaires
		En exercice: 67
		Présents : 51
		Votants : 55

Séance du 5 décembre 2013

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi cinq décembre deux mille treize à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Martine LECESTRE (supplée M. Benoit COPPIN), Madame Catherine LOUBAT, Madame Marilyn MARLAND-MAHIET (supplée M. Philippe MAUNY), Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Raymonde ALLOUIS, Madame Jacqueline LEFEBVRE, , Monsieur Ludwig GRAS (supplée M. Bernard GUINOT), Monsieur Yannick VILLAIN, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Marc FAYADAT (supplée M. Guy DUCHENNE), Monsieur Alain GREMET (suppléant), Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Bernard MORAIN, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Mohamed BELKAID (supplée Mme Manuelle MOINE), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Monsieur Louis BOUCHERON, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Hubert VIGÉ, Madame Catherine PICHON, Monsieur Jean-Claude DIDOUT, Monsieur Albert PAIS, Monsieur Bernard REBESCHE, Madame Régine PONCHON, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Madame Maryse BELLIAU, Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI,

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Benoit COPPIN, suppléé par Mme Martine LECESTRE
Monsieur Philippe MAUNY, suppléé par Mme Marilyn MARLAND-MAHIET
Monsieur Bernard GUINOT, suppléé par M. Ludwig GRAS
Monsieur Guy DUCHENNE, suppléé par M. Marc FAYADAT
Madame Manuelle MOINE, suppléée par M. Mohamed BELKAID
Madame Catherine DECUYPER, pouvoir donné à Mme Raymonde ALLOUIS
Monsieur Christian ROTILIO, pouvoir donné à M. Jean-Pierre ROUSSEAU
Monsieur Gilles BONNIN, pouvoir à M. Lionel BOUTIN
Monsieur Michel THIIVILLE, pouvoir à M. Jean-François RAVSELI
Monsieur Lionel PERREAU
Madame Odile DUFOUR
Monsieur Patrice CHASSERY
Monsieur Olivier CENDRÉ
Monsieur Patrick LEMAISTRE
Monsieur Claude FRACHET
Monsieur Yves ROY
Madame Isabelle NEVEU
Monsieur Jean-Claude GRELARDON
Monsieur Jean-Pierre VIGNOT
Madame Eliette ITALIANO
Madame Viviane MUTTI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : BUDGET M14 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent avant le vote du budget primitif 2014



OBJET : BUDGET M14 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent avant le vote du budget primitif 2014

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2612-1,

Considérant que la réglementation permet au Président, après autorisation du Conseil Communautaire, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 pour les montants et affectations exposés ci-dessous,

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

par

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Mme Maryse BELLIAU et M. Joël LANDY)

- **autorise** le président ou son représentant à en engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014, pour les montants et affectations suivants :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

(provision pour frais d'étude, frais liés aux documents d'urbanisme...) 148 700 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

(provision terrain, matériel roulant, mobilier...) 1 646 890 €

Chapitre 23 – Immobilisations corporelles

(provision sur travaux, outillages...) 75 000 €

Soit : 1 870 590 € (25 % x 7 482 381 €)

- **précise** que ces crédits seront repris au budget primitif 2014,

- **précise** que cette autorisation, qui ne concerne que des dépenses nouvelles de 2014, ne fait pas obstacle au mandatement, par l'ordonnateur, des restes à réaliser des dépenses engagées sur l'exercice 2013 mais non mandatées en fin d'année.

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

*Pour le Président,
Le Délégué,*



Date de réception
par la Préfecture :

19/12/2013

date de publication :

19/12/2013



